Un bulletin proposé et réalisé par la municipalité

LA GAZETTE DU VIGAN-EN-QUERCY



Vos informations locales

JUIN 2025

Mairie du Vigan-en-Quercy : Tél: 05.65.41.12.46 Site: www.levigan46.fr Email: contactmairie@levigan46.fr  Mairie du Vigan - Lot Lundi au Vendredi : 8h-12h30 Samedi : 10h-12h30

LE MOT DU MAIRE

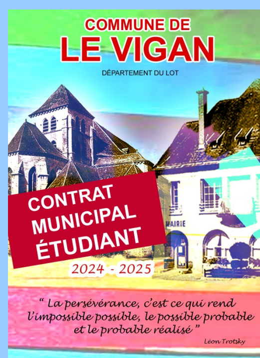


Après bientôt 18 années de mandats municipaux, 2 en tant qu'adjoint, un en qualité de Maire, me voici arrivé à ma dernière année de fonction municipale.
L'épidémie de Covid au début de ce mandat, la crise politico-économique qui lui succède nous empêchent de voir aboutir tous les projets qui avaient été prévus. Cependant la première tranche de l'aménagement du centre bourg est entérinée, tandis que la deuxième tranche est encore à ce jour tributaire des subventions .
Les 5 tranches des travaux de Notre Dame de l'Assomption sont en cours de validation , la première étant la réfection du clocher .
Dans cet édito je peux dire qu'avec l'équipe municipale tout a été calculé en gérant la commune en bon père de famille. (cf le compte rendu du budget ci joint)
Notre commune continue d'être un lieu où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir.
Restons unis, solidaires et confiants en l'avenir même si nous ne pouvons ignorer les défis qui se dressent devant nous.
La saison estivale se profile avec ses rendez vous plein de convivialité soutenus par nos associations (que je tiens à remercier ici) aussi dynamiques que dévouées qui savent réunir les viganais et les visiteurs .
A nous tous de profiter de ces moments de bien vivre et de partage !

J.Michel FAVORY

À PROPOS DU CONTRAT MUNICIPAL ÉTUDIANT

Soucieuse d'encourager la poursuite d'études supérieures des étudiants viganais en leur attribuant une bourse d'études, la commune poursuit son engagement.
Pour la rentrée 2024/2025, 11 étudiants ont bénéficié d'aides financières sous condition de ressources pour un montant total de 18 428 Euros.



Ces aides s'accompagnent d'une convention signée avec l'étudiant qui effectue une contrepartie de quelques heures au service de la collectivité ou d'associations viganaises.
Cette action est possible grâce au Centre Communal d'Action Sociale qui attribue le montant de ces bourses via son budget annuel
Pour l'année scolaire 2025/2026, les dossiers de demande de bourses seront à retirer au secrétariat de mairie la première semaine de juillet.

DONNER SON SANG , C'EST SAUVER DES VIES !

Le don de sang est un acte simple, rapide et essentiel qui peut faire toute la différence. Chaque année, les besoins en sang sont nombreux, que ce soit pour des interventions chirurgicales, des accidents ou des maladies graves. Sans votre générosité, il serait impossible de répondre à ces besoins vitaux.
Nous vous invitons à devenir acteurs de cette chaîne de solidarité. Que vous soyez donneur régulier ou que ce soit votre première fois, chaque goutte compte et peut sauver jusqu'à trois vies. Une petite heure de votre temps peut avoir un impact immense. Voici deux témoignages pour vous aider a faire le premier pas

« Donner du sang est devenu une habitude pour moi. C'est rapide, indolore, et surtout, ça sauve des vies. Savoir que mon geste peut aider quelqu'un dans le besoin me remplit de fierté. Je vous encourage tous à essayer, vous ne le regretterez pas ! » ***Christine, 61 ans, Viganaise, donneuse de sang***

« Atteint d'une maladie du sang, j'ai eu besoin de nombreuses transfusions sanguines durant mon traitement. Les dons de sang m'ont permis de retrouver des forces et de continuer à me battre. Merci à tous les donneurs pour leur générosité et leur soutien indéfectible. » ***Louis, 25 ans, Viganais, receveur de sang***

Ensemble, soyons le cœur battant de notre communauté.
Donnez votre sang, partagez la vie !

État civil Juillet 2024 à Juin 2025



HADJI Ellie 11/07/2024, **LEVANT** Louis 26/09/2024, **HALGAND** Sacha 18/10/2024, **BAYDAR** Neva 06/11/2024, **LÉCRIT** Théa 03/12/2024, **AZEMA** Warren 18/12/2024, **DESRUT** Kays 25/01/2025, **DAUHER** Aaron 02/03/2025, **ANTUNES** Eléna 24/03/2025



REDLER née VIGIÉ Ginette 20/06/2024, **LAVERGNE** David 28/06/2024, **FERNANDEZ** Jean 28/07/2024, **BEDDES** Jean-Marc 13/11/2024, **DELCHIÉ** Louis 24/11/2024, **RODRIGUEZ** Christophe 31/12/2024, **SCIARRINO** Yvonne 06/01/2025, **KILGARRIFF** Yann 27/02/2025

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE DU VIGAN-EN-QUERCY ANNEE 2024

1 - Eléments de contexte :

La population totale est de 1604 habitants.

La commune du Vigan-en-Quercy emploie un peu plus de 20 agents répartis entre le service technique , le service administratif , les écoles (ATSEM temps périscolaire et ACM) la cuisine centrale et l'Espace Jean Carmet.

La mairie dispose d'une cuisine centrale qui prépare des repas pour les écoles mais aussi dans le cadre d'un service de portage de repas pour les ADMR de Gourdon et de Catus. Le nombre de repas fabriqués pour ces 2 structures était de 25306 en 2024.

La commune dispose d'un CCAS qui vient en aide aux habitants de la commune et qui a mis en place depuis de nombreuses années une aide aux étudiants au travers du CME (contrat municipal étudiant).

2 - Priorités du budget

Le budget de la commune fait face à une légère augmentation des charges à caractère général liée à l'augmentation du cout de l'énergie et au montant des achats en alimentation(accroissement du nombre de repas).

Les charges de personnel ont également augmenté et de manière plus importante en lien notamment avec l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1 janvier 2024 et à l'augmentation du SMIC .

Comme en 2023 la commune paye la totalité des charges de personnel et les budgets annexes (eau et assainissement) remboursent une somme relative aux agents affectés sur ces budgets (127ke).

Les charges devraient continuer à augmenter en 2025 avec notamment l'augmentation de 3 points par an pendant 4 ans des cotisations de CNRACL décidée par l'état et la prise en charge obligatoire d'une partie des cotisations de prévoyance.

Pour cette année 2024 la CAF obtenue est de 44 ke en baisse par rapport à 2023(60 ke) mais la commune avait bénéficié cette année-là d'un filet de sécurité de l'état de 66 ke pour faire face à une augmentation importante de certaines charges dont celles liées à l'énergie.

Cette CAF associée à l'excédent d'investissement déjà présent doit permettre de réaliser les grands projets à venir sur la commune dont notamment l'aménagement de la traversée du village qui intègrera la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement très vétustes ainsi que la restauration de la collégiale.

Durant l'année 2025 et les années suivantes les charges de fonctionnement devront être maitrisées au mieux afin de dégager une CAF plus importante et ainsi faciliter la réalisation des projets de la commune.

3 - Eléments comptables

Les principales recettes de fonctionnement de la commune sont constituées des ressources fiscales (397116 e) , des dotations et participations de l'état (459058 e) et des ventes et produits courants non financiers (784441 e).

Ces derniers étant représentés notamment par les recettes issues du portage de repas mais aussi par les locations d'immeubles (218578 e).La commune possède ainsi un parc locatif important à destination de particuliers et de professionnels.

Les principales charges de fonctionnements sont constituées des charges à caractère général (620262 e) , des charges de personnel (861 946 e) et des charges de gestion courante(116295 e).

Entre 2023 et 2024 les recettes ont augmentées de 4,5% et les dépenses de 5,8%.

Les dépenses d'investissement sont passées de 496222 euros en 2023 à 191116 euros en 2024.

La trésorerie de la commune est passée de 1111619 euros en 2023 à 1304914 euros en 2024.

Pour info : 1 ke = 1 kiloeuro = 1000 euros ; CAF = Capacité d'autofinancement

En résumé :

Recettes de fonctionnement de la commune 1902895,76 euros(hors excédent de fonctionnement reporté 268616 euros) et dépenses de fonctionnement de 1874522,54 euros.

Taux d'imposition :

- TFB 31,08% - TFPNB 79,71% - TH 7,08%

En comparaison au niveau départemental :

- TFB 47,54% - TFPNB 155,13% - TH 19,30%

La commune possède 4 budgets annexes :

Budget eau :

Recettes d'exploitation 318554,99 euros

Dépenses d'exploitation 273478,22 euros

Recettes d'investissement 50432 euros

Dépenses d'investissement 2167 euros

Budget assainissement :

Recettes d'exploitation 73963,48 euros

Dépenses d'exploitation 85514,56 euros

Recettes d'investissement 24487 euros

Dépenses d'investissement 6839 euros

Budget atelier de découpe :

Recettes de fonctionnement 36000 euros

Dépenses de fonctionnement 36000 euros

Recettes d'investissement 0

Dépenses d'investissement 0

Budget CCAS :

Recettes de fonctionnement 26113.35 euros

Dépenses de fonctionnement 18678.34 euros

Recettes d'investissement 0

Dépenses d'investissement 0

La commune ne possède pas d'emprunt, la CAF nette est donc égale à la CAF brute.

INTRAMUROS : ACTUALITÉS ET ALERTES COMMUNALES



Pourquoi installer l'application Intramuros de notre commune du Vigan-en-Quercy ?

L'application Intramuros est bien plus qu'un simple outil numérique c'est une passerelle entre les habitants et leur commune, conçue pour simplifier le quotidien et renforcer le lien communautaire. Voici pourquoi vous devriez l'installer dès aujourd'hui :

Accès rapide aux informations locales : elle vous permet de rester informé des actualités de la commune, des événements à venir, des horaires des services municipaux, et bien plus encore. Tout est à portée de main, sans avoir à chercher ailleurs.

Alertes en temps réel : Recevez des notifications instantanées pour les urgences, les changements importants ou les annonces municipales. Vous ne manquerez plus jamais une information cruciale.

Agenda et activités : Découvrez les événements culturels, sportifs et associatifs organisés dans la commune. L'application vous aide à planifier vos sorties et à profiter pleinement de la vie locale.

Services pratiques : Besoin de signaler un problème, de consulter les horaires des pharmacies de garde ou de trouver des informations sur les établissements scolaires ? Elle centralise tout cela pour vous.

Renforcement du lien social : En connectant les habitants autour d'une plateforme commune, Intramuros favorise les échanges et la participation citoyenne. C'est un outil qui rapproche et dynamise la vie locale. En téléchargeant l'application Intramuros, vous faites le choix d'une commune connectée, réactive et proche de ses habitants. Alors, n'attendez plus pour rejoindre cette dynamique et profiter de tous les avantages qu'elle offre !

DU CÔTÉ DU C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Mutuelle communale

Dans le cadre de la convention passée entre la Commune du Vigan et Mut'Com, le CCAS assure une fois par mois une permanence à la Mairie du Vigan. Ces rendez-vous doivent impérativement être pris auprès de M.Guillaume Eyragne, au 05.65.50.02.68, ou par mail à l'adresse: gecourtage@lamutuellecommunale.com.

Pour découvrir la Mut'Com et ses formules : www.lamutuellecommunale.com

Les Aînés ont pu partager un moment convivial autour d'une galette en janvier

Après les vœux de Monsieur le maire et le bilan des travaux effectués l'année passée par la mairie, 160 personnes ont passé un après-midi de détente, distraits en musique par Mick Fontaine.

Le CCAS a organisé en mars des séances d'initiation à l'usage des défibrillateurs



Plusieurs dizaines de personnes ont ainsi pu assister à des démonstrations, manipuler le matériel et être informés des bons réflexes à adopter face aux situations d'urgence qui peuvent se produire.
Une nouvelle séance est programmée le 21/06/25 à 14h à la salle des fête. Sur inscription au secrétariat de mairie.

MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au départ de Mme Nicole PITTALUGA, 5ème adjointe, le conseil municipal a été recomposé en séance du Conseil municipal :

NOM et PRÉNOM	FONCTION	NOM et PRÉNOM	FONCTION
M. FAVORY Jean-Michel	Maire	M. GIBERT David	Conseiller municipal
Mme BELONIE Sylvette	1ère adjointe	M. MICHEL Christian	Conseiller municipal délégué
M. DELMAS Yves	2ème adjoint	Mme LAURENT Marjorie	Conseillère municipale
Mme DE ABREU Zargha	3ème adjointe	M. CATRAIN Alexandre	Conseiller municipal
M. DEGAT Frédéric	4ème adjoint	Mme ALBAGNAC Audrey	Conseillère municipale
Mme LAGARDE Édith	5ème adjointe	M. VIEGAS José	Conseiller municipal
Mme BENOIT Annie	Conseillère municipale déléguée	M. SOULADIÉ Daniel	Conseiller municipal
M. REBOUL Patrick	Conseiller municipal délégué	M. DEVOYON Louis	Conseiller municipal
Mme FRESQUET Sylvie	Conseillère municipale		

LIVRET D'ACCUEIL DE LA C.C.Q.B. (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE)

La C.C.Q.B. a édité un livret d'accueil à l'attention des nouveaux arrivants dans notre belle région. Informations pratiques, touristiques de chaque commune à portée de mains pour (re)découvrir notre coin de paradis. Un lien: **www.ccqb.fr**

MOUSTIQUES TIGRES, PIQÛRE DE RAPPEL DES BONS GESTES À ADOPTER

Les beaux jours arrivent et les moustiques tigres se préparent, certains sont même déjà là. Avant l'hiver, les femelles moustique tigre avaient pondu de minuscules œufs sur les parois verticales des récipients (seaux, bidons, regard de descente de gouttière, récupérateurs d'eau, creux de bâches…). Avec le printemps, les premières naissances commencent.
C'est le moment d'agir en mettant en place quelques actions et en relayant quelques bons gestes auprès de vos administrés :
Identifier les endroits qui peuvent retenir de l'eau et permettre aux larves de moustique tigre de devenir adulte, nettoyer les récipients, en frottant l'intérieur avec une éponge pour éliminer les œufs, scier la descente de gouttière pour qu'elle s'arrête 2 cm avant le collecteur d'eau pluviale et coller une moustiquaire à maille serrée sur l'orifice d'arrivée d'eau du collecteur d'eau pluviale, préparer une moustiquaire aux bords plombés pour les bidons utilisés pour recueillir l'eau pluviale, bétonner le fond du piège à sable de la descente de gouttière pour supprimer l'espace qui retient l'eau pluviale, installer une moustiquaire aux fenêtres pour pouvoir aérer en été sans laisser entrer les moustiques, prévoir de mettre du sable à disposition dans les cimetières pour remplacer l'eau dans les coupelles, intégrer dans votre planning le vidage des récipients d'eau toutes les semaines.
Ces quelques actions permettront de diminuer la densité de moustique tigre cet été !

À PROPOS DU BRUIT

Les occupants et utilisateurs des locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non-limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

À cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Les jours ouvrables: de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Les samedis: de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

À PROPOS DES ANIMAUX

Pour rappel, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m. Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance du maître à l'usage auquel ils sont destinés.
Les propriétaires de chevaux ou d'ânes sont également soumis à ce devoir d'éviter l'errance de leurs animaux.

OBLIGATION D'ENTRETIEN ET DE DÉBROUSSAILLAGE

Nous tenons à attirer votre attention sur deux points importants: Les risques d'incendie de forêt et de végétation et l'obligation d'entretien des haies, arbres et branches sur les bords des chemins ruraux et des routes. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est limiter la propagation du feu, faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

Il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr.

Rappel important à tous les propriétaires riverains Conformément à l'article D161-24 du Code rural et de la pêche maritime, il est obligatoire de procéder à l'élagage ou à la taille des branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins et des routes. Ces travaux doivent être réalisés dans des conditions garantissant la sûreté et la commodité du passage, ainsi que la conservation des voies.En cas de non-respect de cette obligation, la commune pourra intervenir d'office pour effectuer les travaux nécessaires, aux frais des propriétaires concernés, après une mise en demeure restée sans résultat.

Nous vous remercions de votre coopération pour assurer la sécurité et le bon entretien de nos chemins et routes.

TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA DÉCHÈTERIE

Depuis début avril l'accès à la déchèterie se fait avec un PASS procuré auprès du Syded et que vous devez, maintenant, présenter à l'entrée, pour le reste rien ne change: la limite est fixée à 2 passages par jour et par foyer comme c'était déjà le cas.
Cela permet de garantir de la disponibilité dans les bennes pour tout le monde.
Pour des besoins spécifiques et temporaires (travaux, déménagement, vide-maison...), il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de votre déchèterie.
Pour information, notre mairie a aidé une quinzaine de personnes qui ne maitrisent pas internet pour l'obtention du PASS



Vous n'avez pas encore le PASS ? Pour l'obtenir il faut aller sur le site: https://syded-lot.fr/actua.../je-demande-mon-pass-decheterie

J'ai fait la demande mais je ne l'ai pas reçu ? Les équipes Pass déchèterie sont joignables au 05.65.21.54.30 du lundi au vendredi

UN GESTE SIMPLE POUR L'ENVIRONNEMENT : UN COMPOSTEUR COLLECTIF À VOTRE DISPOSITION !



Depuis le 6 février, un composteur collectif a été installé près du presbytère, fruit d'une belle collaboration entre notre mairie et le Syded. Ce projet a été conçu pour permettre à celles et ceux qui ne disposent pas de jardin de contribuer, eux aussi, à un geste écologique simple et essentiel : le compostage.

Devant le succès rencontré, un second bac sera installé prochainement.

DU CÔTÉ DES COMMERCES : UNE NOUVELLE ARRIVANTE, UN DÉMÉNAGEMENT ET DES MÉDAILLÉS

- **Joana** vous accueille dans sa boutique « **Arts Mystiques** », maison de tatouage et boutique ésotérique - Elle vous propose des tatouages très délicats à bruts de multiples styles.
D'autres services : Salon divinatoire - Guidance Rituelle - Soirée Mystique…
23 rue du faubourg st jean 46300 Le Vigan-en-Quercy Tél: **06.01.05.71.45**



- **Lolita FRABOULET** et **Maxime SOBANSKI** viennent de déménager leur cabinet d'architecte dans le centre du bourg où ils vous accueillent désormais dans des locaux entièrement remis à neuf.
Tél: **06.72.82.65.41 - 06.84.40.05.59**



- **Décodésos sarl MIRO en Quercy :** Roland Guillaume et son frère Michaël ont eu l'honneur de voir leur talent et leur travail récompensés par une médaille d'or au Concours International de Lyon (qui réunit les spécialistes des produits de bouche de quinze pays environ!), pour leur "Chorizo au piment Miro" . Toutes nos félicitations à ces artisans producteurs ! N'hésitez-pas à aller à la rencontre de ce savoir faire encensé, à leur magasin, à la zone artisanale des Prés Vignals Tél: **05.65.27.25.46**



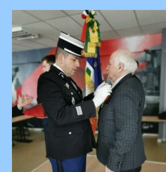
- **HEKO France :** le premier fabricant européen en matière de visseries bois, charpente, béton a installé son siège social « France » au Vigan-en-Quercy, ZA des Millepoises. Tél: **05.65.41.91.92**



D'AUTRES MÉDAILLÉS ! HONNEUR À NOS EMPLOYÉS , ET HONNEUR À M. ROGER MAURY



M. le maire a eu le plaisir de remettre à sept employés de la commune la médaille d'honneur du travail. Valérie CAVAILLAC, Christine COURTIOL, Caroline MOORE, Thierry DELRIEU, Thierry FRAYSSE, Karine CHAMPION et Serge LAGRANGE ont ainsi été loués pour leur mérite et leur engagement au sein de la commune. Une ancienneté qui a été célébrée par les membres du conseil municipal, leur famille et leurs collègues. 7 médailles d'argent ont été remises (20 ans de services) et deux de vermeil (30 ans de service).



Le vendredi 28 février a eu lieu au centre national d'instruction cynophile de la Gendarmerie de Gramat (CNICG) la remise de la Légion d'honneur à titre militaire à Roger Maury, déjà honoré de la Croix de la valeur militaire et la Médaille militaire . C'est une reconnaissance de la part de la nation qui a trait à une diversité d'activités et d'engagements qui retracent des valeurs morales, civiles et sociales.

LA COMMUNE A CHANGÉ DE NOM !



Depuis le 1er janvier 2025, la commune se nomme désormais Le Vigan-en-Quercy.

Cette demande avait été initiée afin de mettre un terme aux véritables risques de confusion et aux fréquentes erreurs rencontrées (état civil, recherches, inscriptions diverses…) avec la commune homonyme de « Le Vigan » dans le Gard.

Les panneaux d'entrée et de sortie de ville ont été changés, les viganais ont su trouver à la mairie les réponses à leurs questions. Pour mémoire, notre cher et beau Quercy est une ancienne région française dont la capitale était Cahors, La Bouriane dont nous faisions partie se situait dans le Haut-Quercy, juste retour aux sources pour nos compatriotes et belle harmonisation avec notre communauté de communes « Quercy-Bouriane ».

P.L.U.I. (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

L'arrêt du PLUI a été voté le 14 mai par la CCQB.

L'arrêt du PLUI est un moment important pour l'avenir de notre commune. Il est le fruit de très nombreuses concertations au cours desquelles nous avons obtenu des modifications significatives pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de tous.

La suite : la phase de consultation des instances "Etat, département entre autre" va durer 3 mois (jusqu'à mi août, début septembre). En même temps chaque commune va se prononcer pour ou contre par délibération.
Après consultation aura lieu une enquête publique* d'une durée d'un mois. Ce sera l'occasion, pour chacun d'entre vous, de donner votre avis et d'exprimer vos remarques. Votre participation est essentielle pour enrichir ce projet.
En **novembre**, les conclusions de la commission d'enquête seront étudiées, et en **décembre**, un vote solennel consacrera l'adoption définitive du PLUI.

***L'enquête publique est une étape clé dans les projets d'aménagement ou d'urbanisme, et elle a plusieurs implications importantes. Elle permet aux habitants de s'informer sur les projets en cours et d'exprimer leurs avis, suggestions ou préoccupations. C'est une occasion de faire entendre leur voix et d'influencer les décisions.*

LE BOULODROME DU PLANTOU

Afin de développer et pérenniser le sport des boules « météo dépendant », le terrain du boulodrome a été aménagé en « Boulodrome couvert » et après de longs mois d'attente, celui-ci a été mis en service !



Il est utilisé prioritairement par les associations « La Boule Lyonnaise » et « Le Vigan Pétanque » avec qui une mise à disposition a été instaurée via le Règlement intérieur élaboré par la commune.
Il est accessible pour tout autre association ou public viganais pour la pratique du sport boule en fonction des disponibilités.
Doté de 4 jeux intérieur : 2 pour la pratique de » La boule Lyonnaise et 2 pour » Le Vigan Pétanque » et de 4 jeux extérieur : 3 pour « La Boule Lyonnaise » et 1 pour « Le Vigan Pétanque », d'une capacité de 116 personnes, c'est un véritable lieu convivial, ouvert de 9 heures à 23 heures du lundi au dimanche inclus.
« La Boule Lyonnaise » y pratique différents ateliers intergénérationnels planifiés tout au long de l'année :
- Boules Santé - Boules Ensemble (Handisport) - Boules loisirs - Scolaires et Accueil du Centre de loisirs
La Boule « compétition et concours » restant prioritaire

Vous souhaitez adhérer et pratiquer ? Rapprochez-vous de ces deux associations !

Boule Lyonnaise (Le Vigan Sport-Boules) : 06.29.45.16.34

Le Vigan Pétanque : 06.08.06.94.56

DU CÔTÉ DE L'ESPACE JEAN CARMET

Clap de fin sur une saison remarquable...



L'Espace Jean Carmet a vécu une saison mémorable, marquée par une forte hausse de la fréquentation et une satisfaction palpable de son fidèle public. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes : La qualité des événements, associée à une programmation diversifiée et audacieuse, a permis à l'Espace Jean Carmet de séduire à la fois des habitués et de nouveaux visiteurs. Le bouche-à-oreille positif s'est intensifié, contribuant à attirer une audience encore plus large. De plus, les retours enthousiastes du public témoignent de l'impact profond des spectacles et de la convivialité de l'ambiance, renforçant ainsi la relation de confiance entre l'Espace Jean Carmet et son public.

Ces succès ont sans aucun doute positionné l'Espace Jean Carmet comme un acteur majeur de la scène culturelle locale, suscitant anticipation et enthousiasme pour les saisons futures.

À propos de ce qui vous attend pour la prochaine saison, nous avons d'ores-et-déjà le plaisir de vous annoncer que nous ouvrirons celle-ci avec la célèbre pièce « Le prénom » qui nous permettra d'accueillir Jean-Luc Lemoine, Cartman et leurs compères pour un moment inoubliable, le 18 octobre 2025 ! ***Réservez vite !***

UN AVANT-GOÛT DES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ...

Présentation de la
saison culturelle 2025/2026

VENDREDI 05 septembre dès 18h30

À L'Espace Jean Carmet.





- En plus de sa **fête votive**, le Comité des fêtes vous propose comme chaque été ses concours de pétanque, sur la place du presbytère, tous les vendredis dès 20h30. *Gratuit*
- Tous les mardis de l'été, dès 17h30, sur la place du presbytère, retrouvez les « **Marchés de producteurs de pays**», avec restauration et animations musicales, proposés par l'association « Le Vigan, Culture et animation »
- Le 14 juillet, dès 20h, repas de l'association de chasse viganaise, avec animation, suivi par un **grand feu d'artifice**
- « **Les rendez-vous d'Aymare** » (théâtre, concerts, lectures…) du 21 au 23 août puis du 28 au 30 août. (et tout l'été, des manifestations à retrouver sur *www.theatre-aymare.com*)

Toutes les manifestations de cet été feront l'objet d'une petite publication qui sortira dès la fin du mois, pour être sûr de n'oublier personne et vous proposer toutes les offres d'animations que vous réservent nos associations !

EXPOSITION JUMELÉE

« Regards croisés sur la faune de la Préhistoire récente »



Squelette de lion des cavernes
(Museum d'histoire naturelle de Toulouse)

Le troisième volet des évènements culturels et scientifiques sur le thème de la Biodiversité aura lieu au Vigan-en-Quercy (Espace Jean Carmet) et à Gourdon (Eglise des Cordeliers et Cinéma l'Atalante) du 12 au 27 juillet 2025.
Trois thèmes complémentaires ont été retenus : grottes ornées (Lascaux, Cougnac, Pech Merle, Roucadour, Chauvet, Cosquer, Altamira, ...) ; études archéologiques sur différents sites du Quercy ; ADN ancien.
Un ensemble de supports diversifiés - expositions, vidéos,casques à réalité virtuelle, ossements, ... - seront présentés avec conjointement une soirée film/conférence sur la grotte Chauvet, des ateliers d'initiation aux techniques archéologiques, un repas en plein air suivi de la projection d'un film sous Chapiteau (Mercredi 16 juillet). L'accès aux différents sites sera gratuit.

Un volet éducatif sera mis en place fin septembre, en partenariat avec le centre scolaire Léo Ferré de Gourdon : visites des élèves à Jean Carmet couplées à une visite de la grotte de Cougnac ; sortie au Musée National de la Préhistoire aux Eyzies.

Renseignements, inscriptions pour le repas: 06.44.22.02.10 / espace.jeancarmet@gmail.com

Avec le soutien de la communauté de commune Quercy Bouriane et la Fondation Groupe La Dépêche



